

## + Référentiel

Il convient de se référer au DTU 53.2 **Revêtements de sols plastiques collés**.

## + Mises en garde

Les panneaux dérivés du bois produits chez SWISS KRONO à Sully-sur-Loire sont compatibles avec une mise en œuvre en milieu intérieur dans des pièces type cuisine ou salle-de-bains : c'est ce qu'on appelle « **milieu humide** » ou classe de service 2.

Sont **exclus** les locaux à très forte hygrométrie ou à risque important de ré-humidification tels que buanderies, locaux sanitaires, piscines, etc...

**En aucun cas nos panneaux ne doivent être en contact direct avec l'eau ou exposés aux intempéries.**

La pose d'un tel revêtement sur un plancher de panneau de particules CTB-H ou SWISS KRONO OSB est une opération délicate. Les joints de panneaux constituent des zones à risques de marquage. La mise en œuvre est toutefois possible en prenant un certain nombre de précautions et en respectant les prescriptions des fabricants.

**! Attention ! La pose de revêtements plastiques en dalles n'est pas admise sur panneaux dérivés du bois !**

## + Principes de conception

Pour obtenir de bons résultats, il conviendra dans tous les cas de respecter les recommandations suivantes, en complément des préconisations générales de mise en œuvre (cf. nos Fiches de Mise en Œuvre en Plancher).

- La pose du plancher ne peut être réalisée que si les conditions d'hygrométrie suivantes sont satisfaites : l'humidité des éléments de solivage doit être inférieure à 20%, le bâtiment doit être clos, couvert et vitrages posés, le gros œuvre, plâtres et enduits doivent être secs, l'humidité relative du local sera comprise entre 45 % et 70 % ;
- Seuls les panneaux de classe de service 2, milieu humide, doivent être utilisés ;
- La sous-face des panneaux est obligatoirement ventilée (plénum de 5 cm mini) ;
- Utiliser des panneaux avec assemblage rainure-languette collé ;
- Les joints des panneaux sont poncés, les têtes de pointes ou vis sont suffisamment enfoncées, mastiquées et poncées ;
- La pose de revêtements plastiques collés est également possible sur plancher de doublage ;
- Afin d'assurer une bonne planéité, un ragréage de la surface des panneaux peut être réalisé. Dans ce cas on utilisera des produits spécialement destinés aux panneaux dérivés du bois et bénéficiant d'avis techniques ;
- La surcharge que constituent le revêtement de sol et le ragréage éventuel doit être prise en compte pour le dimensionnement du platelage.